



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. LE PRUNENEC

PV du 12 septembre 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 38.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin Terrain d'honneur - terrain synthétique samedi 30 septembre 2023.

Rappel tous les équipements gérés par Cœur d'Essonne Agglomération seront fermés les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinay-Sur-Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers

Mercredi 1^{er} novembre 2023

Samedi 11 novembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Vrain

Fermeture du terrain d'honneur du stade Charles VEZARD jusqu'au 15 septembre 2023.

COUPES

- Coupe de l'Essonne Seniors à jouer le 17 septembre 2023
Exempt : Boissy sous St Yon
- Coupe du District Seniors à jouer le 17 septembre 2023

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

CALENDRIERS

Seniors F à 11

Courriel de Draveil FC

nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF de Palaiseau US

demandant l'engagement d'une équipe Seniors F à 11.

La Commission engage cette équipe en D1.

Cette équipe prend la place de Draveil FC.

Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne Seniors F à 11.

Voir le calendrier modifié.



Seniors

Courriel des Antillais de Vigneux FC en date du 12 septembre, nous informant du forfait général de son équipe Seniors évoluant en D5/A.
Amende réglementaire pour forfait général.
Cette équipe est retirée de la Coupe du District.

U14

Notification Extranet LPIFF et courriel de Juvisy Académie demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.
La Commission engage cette équipe en D4/C.
Cette équipe prend la place de St Vrain-SO Vertois.
St Vrain-SO Vertois prend la place de l'exempt.
Suite à l'intégration de Juvisy Académie, voir la parution du nouveau calendrier en D4/C.

Notification Extranet LPIFF et courriel de Mennecy CS demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.
La Commission engage cette équipe en D4/D.
Cette équipe prend la place de l'exempt.
Voir le calendrier modifié.

Notification Extranet LPIFF et courriel de Sud Essonne demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.
La Commission engage cette équipe en D4/B.
Cette équipe prend la place d'Evry Courcouronnes AS.
Evry Courcouronnes AS prend la place de l'exempt.
Suite à l'intégration de Sud Essonne, voir la parution du nouveau calendrier en D4/B.

U16

Notification Extranet LPIFF et courriel de Gif SFOC demandant l'engagement d'une deuxième équipe U16.
La Commission engage cette équipe en D4/A.
Cette équipe prend la place de Montgeron ES.
Montgeron ES prend la place de l'exempt.
Suite à l'intégration de Gif SFOC, voir la parution du nouveau calendrier en D4/A.

U18

Courriel de Bondoufle AMC nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/C.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.
Voir le calendrier modifié.

Vétérans

Notification Extranet LPIFF de Gif SFOC nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D3/B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.



Voir le calendrier modifié.

Courriel de St Chéron ENTS

nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.
Voir le calendrier modifié.

+45 ans

Courriel de Montgeron ES

demandant à changer de poule.
La Commission ne peut accéder à la demande pour des raisons d'alternance.

Courriel de Villejust Avenir

nous informant de l'indisponibilité du terrain pour travaux jusqu'à fin octobre.
Le calendrier paru en a tenu compte.
Le 1^{er} match à domicile est prévu le 5 novembre 2023.

+55 ans

Notification Extranet LPIFF d'Aigle Fertoise

nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en Poule B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Notification Extranet LPIFF de Palaiseau US

demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.
La Commission engage cette équipe en Poule A.
Cette équipe prend la place de St Chéron ETS.
Voir le calendrier modifié.

Notification Extranet LPIFF de Ris Orangis US

demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.
La Commission engage cette équipe en Poule B.
Cette équipe prend la place d'Aigle Fertoise.
Voir le calendrier modifié.

Courriel de St Chéron ENTS

nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en Poule A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors F à 11

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16 h 00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Palaiseau US

Seniors F à 11 * D1

17 h 30

Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Juvisy Académie

U14 D4/C

16 h 00

Accord de la Commission.

Marcoussis Nozay la Ville du Bois FC

U14 D3/C

16 h 00

Accord de la Commission.

au stade Pedro Pauleta 2 (terrain synthétique) à Nozay

U14 D4/B

13 h 30

Accord de la Commission.

au stade Pedro Pauleta 2 (terrain synthétique) à Nozay

Menecy CS

U14 D4/D

16 h 00

Accord de la Commission.

Portugais Ris Orangis US

U14 D3/B

15 h 30

Accord de la Commission.



Sud Essonne

U14 D4/B

15 h 00

Accord de la Commission.

+55 ans

Ris Orangis US

+55 ans

9 h 00

Refus de la Commission.

Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Grigny FC 1 / Plateau Saclay 1 * Essonne

Aigle Fertoise 2 / Morangis Chilly FC 3 * District

Grigny FC 2 / Villabé ETS 2 * District

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Paray FC 2 / Mennecy CS 2 * District

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 3 / Epinay Atlético FC 1 * District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U19 Nationaux Féminines).

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

igny AFC 3 / Courcouronnes FC 2 * District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de France).

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Dourdan Sports 2 / Savigny Foot CO 2 * District

Epinay sur Orge SC 2 / Massy 91 FC 2 * District

Milly Gatinais FC 2 / Evry FC 2 * District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de France).

Demande de changement d'heure via Footclubs

MNVDB FC 2 / Tremplin Foot 2 * District

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (matches de Coupe de France et Coupe Gambardella).

Pour les demandes via Footclubs, suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétitions », la demande de modifications dans Footclubs ne peut être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire, mais le changement d'horaire est bien pris en compte (en cours de régularisation par la DSI de la FFF).



Match n° 26727752 du 17 septembre 2023

Antillais Vigneux 1 / Longjumeau FC 1 * Essonne

Suite au forfait général de l'équipe des Antillais Vigneux 1, l'équipe de Longjumeau FC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 26729585 du 17 septembre 2023

St Michel FC 91 2 / Longjumeau FC 2 * District

Demande de St Michel FC 91 de changement d'heure via Footclubs pour jouer à 13 h 00.

Au vu du motif invoqué (match de Coupe de France), la Commission fixe la rencontre à 12 h 30.

PS : suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétitions », la demande de modifications dans Footclubs ne peut être refusée en l'absence de l'accord de l'adversaire, mais le changement d'horaire est bien pris en compte (en cours de régularisation par la DSI de la FFF).

Match n° 26729603 du 17 septembre 2023

Val Yerres Crosne AF 3 / Lissois FC 2 * District

Courriel de Champcueil FC demandant un changement de terrain.

Le match se jouera au stade Pierre Mollet 2 (terrain synthétique) à YERRES.

Accord de la Commission.

Match n° 26729605 du 17 septembre 2023

Evry Courcouronnes AS 2 / Itteville AS 2 * District

Demande d'Evry Courcouronnes AS d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Courriel d'Itteville AS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de France).

Les frais d'arbitrage restent à la charge d'Evry Courcouronnes AS.

PS : suite à un dysfonctionnement informatique lié à la mise en place du nouveau module « compétitions », la demande de modifications dans Footclubs ne peut être validée en l'absence de l'accord de l'adversaire, mais le changement d'horaire est bien pris en compte (en cours de régularisation par la DSI de la FFF).

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 10 SEPTEMBRE 2023

D4/A

Match n° 26517618 * Milly Gatinais FC 2 / St Germain Saintry 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 septembre 2023.

D4/B

Match n° 26215837 * Tremplin Foot 2 / Mennecy CS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 septembre 2023.



D5/B

Match n° 26098720 * Pays Limours ENT 2 / Draveil FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 19 septembre 2023.

TI 72 h du 10 septembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Linass Montlhéry ESA 3 / Vigneux CO 1 * D3/A

St Vrain FC 1 / Ballainvilliers AS 1 * D3/B

Plateau Saclay ES 1 / Etampes FC 2 * D4/A

Match n° 26517616 du 10 septembre 2023

Epinay Athlético FC 2 / Saclas Méréville US 1 * D4/A

Reprise du dossier.

TI 72 h.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26098530 du 10 septembre 2023

Ballainvilliers AS 2 / Itteville AS 2 * D5/A

Reprise du dossier.

TI 72 h.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26098722 du 10 septembre 2023

Champcueil FC 1 / Boissy sous St Yon 1 * D5/B

Courriel de Champcueil FC en date du 8 septembre 2023 à 11 h 25, nous informant de son forfait avisé.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Champcueil FC 1.

CHAMPIONNAT U16

522564 – Epinay sur Orge SC (D2/B)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale d'Instruction du 22 mars 2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe U16 d'Epinay sur Orge à compter du 1^{er} mai 2023, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).

La Commission demande au club d'Epinay sur Orge SC de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 3 octobre 2023 pour la première rencontre à domicile :

Match n° 26101500 : Epinay sur Orge SC 1 / Ris Orangis US 2 du 22 octobre 2023



528130 – Bondoufle AMC (D4/C)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale d'Instruction du 19 avril 2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe U16 de Bondoufle AMC à compter du 1^{er} juin 2023, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).

La Commission demande au club de Bondoufle AMC de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 3 octobre 2023 pour les deux rencontres à domicile :

Match n° 26779136 : Bondoufle AMC 1 / Ulis CO 2 du 15 octobre 2023

Match n° 26779104 : Bondoufle AMC 1 / Brunoy FC 3 du 5 novembre 2023

La Commission précise que si le club de Bondoufle AMC est tiré club recevant lors d'un match de la Coupe de l'Essonne du 29 octobre 2023, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.